

Autour de la Conférence de La Haye

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 326

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

période de transition, dans laquelle nous vivons actuellement. Cela nous entrainerait trop loin d'entrer ici dans les détails des possibilités de conflits pouvant surgir. Il est certain que tout règlement international amène forcément avec lui des difficultés qui contredisent aux législations nationales, mais si on voulait les éviter toutes, il n'y aurait d'autre moyen que d'interdire les mariages avec des étrangers! Il nous paraît plus certain que le mouvement commencé va se développer, et que nous aussi devons nous habituer à une adaptation et à des modifications de nos coutumes.

(Trad. française par E. Gd.)

A. LEUCH.

II. Autour de la Conférence de La Haye

Nos lecteurs se rappellent que le Conseil International des Femmes et l'Alliance Internationale pour le Suffrage ont décidé de convoquer en commun les membres de leurs Commissions respectives s'occupant de la nationalité de la femme mariée à La Haye, pour le moment où s'ouvrira la Conférence de Codification de Droit International. Le programme de cette manifestation a été définitivement fixé comme suit:

Mercredi 12 mars (Matin) Réunion de la Commission de la Nationalité de la Femme mariée de l'Alliance Internationale S. F. (Séance réservée aux membres de cette Commission.)

Jeudi 13 mars (Matin). Réunion commune des membres de la Commission des Lois du C. I. F. et de la Commission de la Nationalité de l'Alliance, et des membres des Comités exécutifs des deux organisations. (Séance réservée aux personnes sus-mentionnées.)

Après-midi. Libre pour assister à l'ouverture officielle de la Conférence de Codification de Droit International.

Soir. Réception par invitations.
Vendredi 14 mars. Session publique des deux Commissions et des membres des Comités Exécutifs, à laquelle toutes les personnes déléguées ou intéressées par le sujet sont invitées. A l'ordre du jour: Rapport des représentantes d'autres organisations internationales sur l'activité dans différents pays à l'égard de la nationalité de la femme mariée.

(Matin et après-midi si cela est nécessaire).

Soir (20 h.). Meeting public et démonstration (sous la présidence de Miss Chrystal Macmillan): Oratrices: Dr. LUDERS, députée (Allemagne); BERTHA LUTZ (Brésil); CONSTANCE GAUNTLETT (Japon); ANNIE FURUJHEIM (Finlande); ELLEN WILKINSON, députée (Grande-Bretagne); BETZY BAKKER-NORT, députée (Hollande); MAUD WOOD PARKER (Etats-Unis); MARIA VÉRONE, avocate (France). — Tableaux vivants montrant les progrès faits par l'idée du droit de la femme mariée à sa nationalité.

Samedi 15 mars (soir). Réception offerte par les Sociétés affiliées à l'Alliance en Hollande.

Nous regrettons un peu que la Suisse ne puisse pas être représentée de façon suivie à ces réunions, qui permettront en outre aux déléguées féministes de chaque pays d'interviewer les délégués officiels de leur pays à la Conférence, soit séparément, soit collectivement. Il faut se rendre compte en effet que la Conférence étant maîtresse de faire son règlement, pourra décider de recevoir une délégation de féministes, comme cela lui sera demandé sans aucun doute, et que, suivant les cas, notre pays ne pourra pas y être représenté. En effet, la seule Suisse à notre connaissance qui se rende à La Haye comme déléguée est la rédactrice du *Mouvement*, mais qui y va surtout comme Secrétaire du Comité Exécutif de l'Alliance, lequel siégeant les 14, 15, 16 et 17 mars, avec un ordre du jour extrêmement chargé et important, ne pourra guère donner de congés à ses membres... Il est vrai que M. le Conseiller fédéral Häberlin a invité les déléguées de trois de nos Associations féminines — l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, l'Association suisse pour le Suffrage féminin, et l'Association suisse des Femmes universitaires, — à assister, le 1^{er} mars dernier, à une conférence avec les délégués gouvernementaux à la Conférence de Codification, afin de pouvoir discuter les postulats des Associations féminines concernant la ques-

tion de la nationalité de la femme mariée. « Tour à tour, nous écrit-on, M^{me} Schreiber-Favre (Genève), M^{lle} Quinche (Lausanne), M^{lle} Speiser (Bâle) et M^{me} Leuch ont exposé leur manière de voir et ont formulé le vœu qu'à l'avenir la ressortissante d'un pays qui épouse un étranger, puisse conserver sa nationalité d'origine, si elle n'y renonce pas volontairement et formellement. Dans la discussion assez prolongée qui a suivi cet exposé, il a été démontré que le principe d'unité de la famille est déjà compromis par le fait de législations nouvelles dans beaucoup d'Etats, et que, surtout dans les pays où les enfants d'étrangers sont naturalisés au moyen du *jus soli*, il est très désirable que la mère ait la même nationalité que celle de ses enfants. M. Häberlin a invité les représentantes des Associations féminines à formuler leurs desiderata par écrit et a promis de les soumettre au Conseil Fédéral lorsque celui-ci préparera les instructions pour la délégation suisse à La Haye. Nous sommes reconnaissantes que l'occasion nous ait été aussi donnée de faire part de notre opinion sur une question qui nous préoccupe depuis 16 ans déjà. »

D'autre part, on se souvient aussi que les Associations féministes de chaque pays avaient, en se basant sur une Résolution votée par l'Assemblée de la S. d. N. de 1928, demandé à leurs gouvernements respectifs d'adjoindre une femme spécialiste de la question de la nationalité de la femme mariée à leur délégation à la Conférence de Codification. Jusqu'à présent, seul le gouvernement belge avait répondu affirmativement en nommant M^{lle} Marcelle Ranson, avocate; mais nous apprenons en dernière heure, et coup sur coup, que le gouvernement hollandais vient de désigner M^{me} Schönfeld-Polano, fonctionnaire du Département de Justice, et que M. Arthur Henderson, répondant à la Chambre des Communes à une question sur la composition de la délégation britannique à La Haye, a annoncé qu'une femme serait également nommée comme expert technique: Dr Joy William, professeur dans un des collèges féminins d'Oxford. Peut-être, quand ces lignes paraîtront, d'autres nominations auront-elles surgi, et il est vraiment dommage, quoique peu surprenant! que le Conseil Fédéral ne se soit pas laissé entraîner par ce bel exemple. « Comme aucune raison ne nous a été donnée pour motiver son refus, nous écrivons encore notre correspondante, nous supposons qu'il n'y en a point — sauf le fait que nous sommes des femmes! »

Hélas!

E. Gd.

Congrès et Assemblées

I. Conseil International des Femmes

L'Assemblée générale quinquennale du C. I. F. aura lieu à Vienne du 26 mai au 7 juin de cette année. Chaque Conseil National a le droit d'y envoyer 10 déléguées et 10 suppléantes, et toutes les femmes qui s'y intéressent peuvent assister aux délibérations du Congrès.

Nous espérons tout spécialement cette année former une délégation complète et par ce moyen faire mieux connaître le travail du C. I. F. Le Conseil des Femmes autrichiennes invite le C. I. F. de la façon la plus aimable à Vienne, où les séances auront lieu à la Hofburg. Un bureau de voyage officiel se charge de la partie technique de l'organisation, c'est là qu'on s'annoncera avant le 1^{er} avril et qu'on obtient un carnet de coupons pour toutes les excursions auxquelles on compte prendre part.

Le programme prévoit:

Le 25 mai le voyage de Linz à Vienne par bateau sur le Danube avec déjeuner à bord, (25 S.).

Une visite à Schönbrunn, le 26 mai et le 3 juin (10 S.).

Une excursion en auto à Klosterneuburg, l'après-midi du 27 mai (15 S.).

Une excursion au château de Kreuzenstein, le 29 mai (16 S.).

Une course en auto au Semmering et à la Pax, le 29 mai et le 7 juin (43 S.).

Le tour de Vienne, le 30 mai et le 3 juin (10 S.).

Une représentation au *Burgtheater*, le 31 mai (10 S.).

Une course à la Wachau, le 1^{er} juin (10 S.).

Une course à Hinterbühl et Laxenburg, visite à l'Institut Heller (23 S.).